



Hommage à Jacques VANDENHAUTE (†), Fondateur de l'UBCNA, Sénateur-honoraire et Bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre

C'est avec énormément d'émotion et tout autant de tristesse, que l'UBCNA a appris le samedi 27 décembre 2014 le décès de **Jacques VANDENHAUTE**, Président honoraire et fondateur de l'UBCNA, ancien Sénateur et Bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre.

Jacques VANDENHAUTE fut le premier mandataire public à combattre toutes les nuisances des avions, en fondant l'UBCNA en 1991 avec les Bourgmestres Désir et van Hoobrouck et ses amis de toujours Bernard Guillaume et Philippe Touwaide.

Avec conviction et obstination, il a su fédérer autour de lui et de l'UBCNA la grande majorité des bourgmestres bruxellois en vue de revendiquer une meilleure répartition des nuisances et une plus grande attention à la problématique de l'ensemble des nuisances générées par le trafic aérien autour de Bruxelles.

Il fut le tout premier mandataire public à obtenir diverses condamnations de l'Etat belge en terme d'interdiction de survol de certaines parties de Bruxelles, c'est sous son impulsion que l'UBCNA s'est développée, et ses innombrables interpellations parlementaires se sont concrétisées par d'importantes avancées environnementales en terme de diminution des nuisances des avions tout autour de Bruxelles-National, dont notamment :

- le retrait des avions bruyants de type re-certifiés (Boeing 727 hushittés)
- la création de la procédure de nuit de contournement de Bruxelles (Tour du Brabant)
- la création du service de médiation pour l'aéroport
- le répertoire des avions en fonction de catégories acoustiques (quotas de bruit)
- la limitation des vols de nuit et leur plafonnement
- l'instauration d'interdictions de vol à certains types d'avions en fonction de leur catégorie acoustique

Homme de cœur et de conviction, il s'est attelé à développer sa commune de Woluwe-Saint-Pierre pour en faire une très agréable commune, très bien entretenue, verte et aérée, avec des centres communautaires pour chaque quartier, un très important centre sportif et en faire une commune belle et excessivement bien reliée aux principaux axes de transport en commun.

Toujours à l'écoute de ses concitoyens, son bureau de la maison communale était toujours accessible pour tout le monde, il aimait se promener dans sa commune, y faire ses courses,

dialoguer avec les commerçants, partager des moments avec les ouvriers et employés communaux, et promouvoir le sport dans sa commune. A l'écoute des seniors, il avait créé pour eux l'ASBL "Soleil des Toujours Jeunes" et fut le premier à organiser des olympiades pour personnes moins valides à Woluwe-Saint-Pierre.

L'UBCNA rend par la présente un hommage très émouvant à son Président-Fondateur, **Jacques VANDENHAUTE**, qui par son talent et son intelligence du sens politique a mené son association UBCNA vers une légitimité et un renom incontournables.

Quand nous avons repris les fonctions d'administratrice-déléguée en 2001 et de Président de l'UBCNA en 2014, à ses côtés et avec son accord, nous avons été fascinés par sa clairvoyance politique, l'art de nous conseiller de prendre les bonnes décisions au bon moment, de nous faire confiance et de nous apporter sa très longue expérience dans la réalisation de nos objectifs.

Jacques tu nous manqueras sincèrement, tu étais généreux, aimable, attentif, toujours à l'écoute et à notre disposition, tu es ce que j'appelle un « vrai personnage », un homme que l'on respecte et admire, un homme formidable tout simplement.

Merci pour tout ce que tu as fait et pour ta commune et pour l'UBCNA.

*Bernard GUILLAUME, Président de l'UBCNA, Echevin de Schaerbeek
Peggy CORTOIS, Administratrice-déléguée de l'UBCNA*



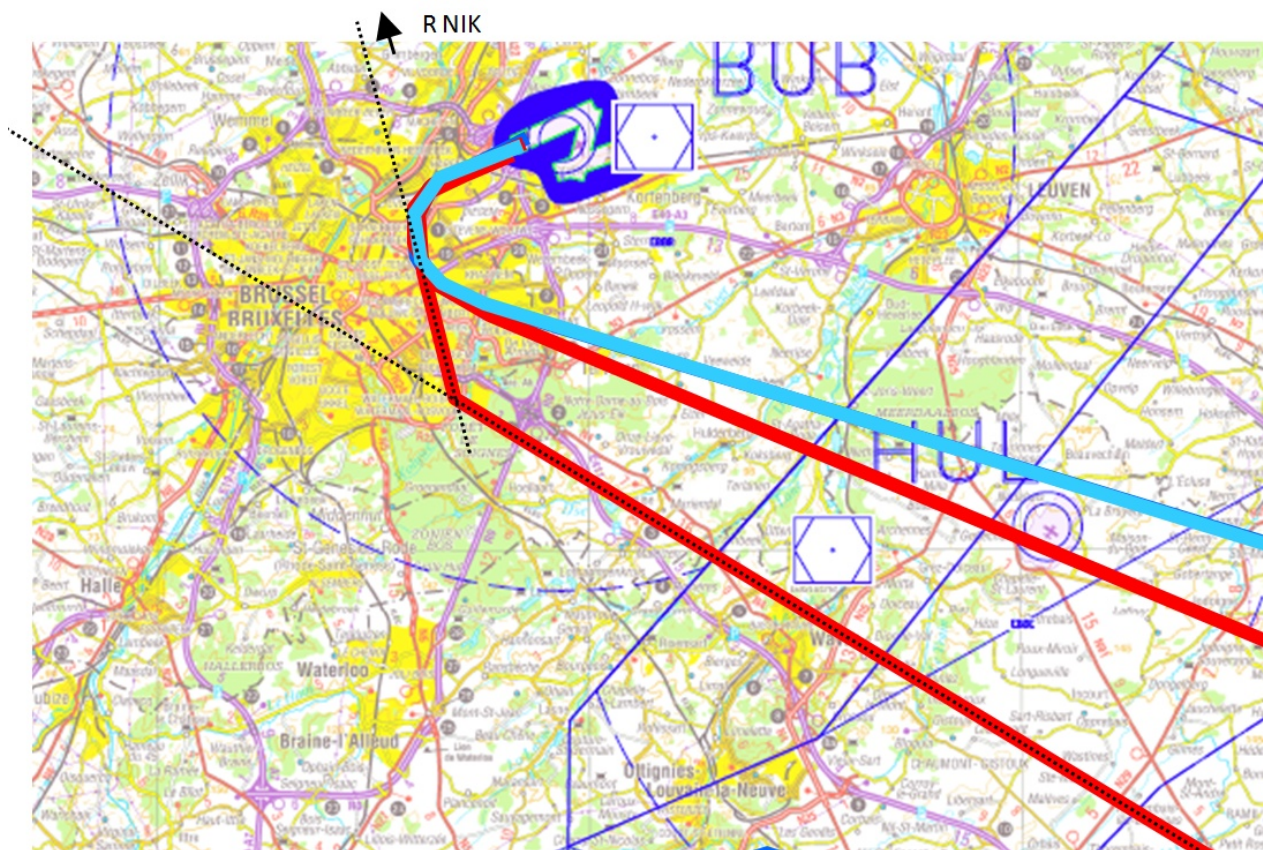
L'UBCNA vous souhaite de
tout cœur une excellente
nouvelle année

2 0 1 6



Nouvelles procédures aériennes depuis 2015

La très bruyante procédure de décollage « Virage Gauche 1700 pieds » qui avait été adaptée depuis le 6 février 2014 pour éviter le survol des zones déjà fortement concernées par les survols des atterrissages vers la piste 01, a été à nouveau modifiée dès le 2 avril 2015, avec un retour de la concentration de tous les décollages sur un unique couloir d'Evere-Schaerbeek vers Woluwé et Wezembeek/Crainhem.



La carte indicative de ces routes de décollage depuis la piste 25 R de Bruxelles-National démontre clairement la très forte concentration subie autour de Stockel :

- **BLEU** : Virage **COURT**, décollages d'avions vers les balises LNO et SPI (10 % du volume des décollages 25R), ces avions virent à 1700 pieds, évitent la balise d'Huldenberg. Depuis le 2 avril 2015 tous les avions gros porteurs utilisent à nouveau cette procédure très bruyante.

- **ROUGE** : Virage **CENTRAL**, décollages d'avions vers les balises ROUSY, SOPOK et PITES (40 % du volume des décollages 25R), ces avions virent à 1700 pieds en survolant la balise d'Huldenberg, selon un axe concentré de décollage au-dessus d'Haren, Evere, Schaerbeek,

Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Wezembeek-Oppem vers Tervueren. Ce virage Central avait été supprimé au 6 février 2014 et remplacé par le virage Long.

- **ROUGE avec pointillé noir** : Virage **LONG** qui est supprimé depuis le 2 avril 2015 et qui était la route la plus directe et la plus logique de décollage vers les balises ROUSY, SOPOK et PITES sans détour illogique par la balise d'HULDENBERG.

DERNIERE MINUTE : Par son Arrêt 2014/AR/2127 du 2 décembre 2015, la 18^{ème} Chambre de la Cour d' Appel de Bruxelles juge irrecevable la procédure d'appel de l'Etat belge contre la Cessation Environnementale du 31 juillet 2014. Ceci implique que toutes les procédures aéronautiques qui ont été mises en service depuis 2006 sans étude d'incidence ni consultation du public sont contraires à la Loi.

Calomnies, dénigrements et diffamations

Depuis la mise en service de la nouvelle route de décollage 25R virage long, et la crise du Plan dit « Wathelet » (*qui est en fait réellement le Plan des Ministres Leterme et Schouppe et pas du tout de Wathelet*) les administrateurs et fondateurs de l'UBCNA font l'objet d'attaques inacceptables et totalement déplacées sur les réseaux sociaux.

Les intéressés ont été contraints de déposer plainte contre toutes ces personnes qui sèment gratuitement et à mauvais escient la calomnie et le dénigrement en nuisant à leur situation professionnelle.

La vérité doit être rétablie :

- l'expertise de l'UBCNA longue de plus de 25 ans se base sur les conseils de vrais spécialistes de l'aéronautique qui sont des professionnels de l'aviation tels des pilotes, des contrôleurs aériens, des avocats, des ingénieurs-civils, des urbanistes, des acousticiens, des juristes, des médecins et de vrais connaisseurs de ce dossier

- La principale personne visée par les attaques est et reste le plus grand spécialiste belge des routes et procédures aériennes et sa compétence est unanimement reconnue même au niveau international, cette personne a bien exercé diverses missions d'expertise auprès du Gouvernement Fédéral de Belgique de 2008 à 2014 sans aucun conflit d'intérêt ni d'intérêt direct dans le dossier des survols ; et cette même personne n'est plus administrateur-délégué de l'UBCNA depuis décembre 2001. Enfin les accusations sur le domicile de cette personne ou le fait qu'elle posséderait divers biens immobiliers à Crainhem ou Wezembeek-Oppem sont inacceptables et relèvent de la calomnie gratuite ; tout le monde sait très bien que la personne visée est originaire du Brabant Wallon depuis très longtemps

Les attaques gratuites, fausses, mensongères, honteuses et déplacées à l'égard de l'UBCNA, provenant d'autres associations, ont pour seul but de nous dénigrer et de nous faire éloigner d'un dossier que nous connaissons si bien ; afin que les manipulations puissent à nouveau reprendre (fausses cartes, faux PV de réunions, fausses affirmations sur les survols comme les prétendues routes historiques) puisque l'UBCNA est encore la seule association qui comprend ce dossier, qui maîtrise la technicité de ce dossier et qui peut par sa large connaissance de tout ce dossier, rétablir la vérité et expliquer l'historique et la genèse du survol de Bruxelles.

REVENDICATIONS DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS

→ Statut de Bruxelles-National

Aéroport urbain réservé au seul trafic aérien passager de vols réguliers et de vols d'affaires, de jour entre 07 heures 00 du matin et 22 heures 00 du soir uniquement, avec un maximum de 200.000 mouvements d'avions par année

→ Utilisation des pistes

Les meilleures pistes parallèles 25 doivent être utilisées le plus régulièrement possible car à l'atterrissage elles ne survolent que des zones non construites comme des champs et des terres de culture, et au décollage elles permettent une répartition équitable des survols en fonction des destinations suivies par les avions. De plus la piste 25R est la meilleure au niveau des équipements d'approche et de sécurité.

→ Utilisation des procédures

Les meilleurs axes de survol doivent être privilégiés, à savoir le survol des routes, autoroutes, lignes de chemins de fer ; mais aussi des zones industrielles ou d'équipement, des zonings industriels ou quartiers d'affaires peu habités ; la répartition des couloirs doit se faire en fonction des balises de navigation suivies par les avions en fonction de leur destination finale

Au niveau des routes aériennes :

- Correction rapide de la route IKEA décollage 19 : virage gauche immédiat sortie de piste à 700 pieds, permettant d'éviter toute zone urbanisée
- Régler le problème du décollage de tous les avions gros porteurs de plus de 136 tonnes
- Suppression totale de la route du Canal de jour comme de nuit
- toutes les procédures publiées doivent être strictement suivies et appliquées
- les approches vers la piste 01 doivent se faire par le Sud-Ouest sans survol de Bruxelles, de Waterloo et du Brabant Wallon par un alignement obligatoire depuis Ittre

→ Normes de vent

Aucune norme internationale stable ni imposable n'ayant été déterminée, il convient de maintenir les valeurs actuelles uniquement sur les pistes préférentielles 25 afin de permettre une utilisation maximale des meilleures pistes. En cas de dépassement de ces valeurs, il convient alors d'orienter le trafic uniquement sur la piste la mieux orientée face au vent

→ Quota individuel de bruit des avions

- QC 4,0 la nuit de 22 à 07 heures
- QC 8,0 entre 07/08 heures et 20/22 heures
- QC 32,0 la journée entre 08 et 20 heures 00

→ Volume de trafic de jour

Le trafic annuel à Bruxelles-National doit être limité à un plafond obligatoire de maximum 200.000 mouvements par an

→ Heures d'ouverture

L'aéroport de Bruxelles-National doit devenir un aéroport régional-urbain ouvert exclusivement en journée entre 07h00 et 22h00 ; et totalement fermé à tout trafic pendant la nuit

→ **Type de trafic**

Seul le trafic d'avions passagers de lignes régulières et d'aviation générale doit encore être admis de jour à Bruxelles-National.

Les autres types de trafic (charters, low cost, cargo, fret et intégrateurs de messagerie express) doivent être transférés vu leur spécificité défavorable en en terme d'importante nuisance environnementale vers des aéroports qui ont eu le courage de prendre des initiatives durables en matière d'isolation ou d'expropriation de leurs couloirs finaux d'approche

→ **Contrôle et sanction**

Le respect de toutes les procédures aéronautiques, et le strict contrôle de tous les acteurs aéroportuaires doit se faire en toute autonomie et indépendance fonctionnelle par un organe de contrôle totalement neutre et indépendant qui puisse poursuivre et sanctionner toutes les infractions constatées sans aucune intervention des divers Gouvernements (voir liste détaillée supra)

→ **Information**

La transparence totale de toutes les informations doit être garantie et mise à disposition publiquement, afin que les partenaires et riverains concernés (administrations régionales, administrations communales, associations de riverains et environnementales et citoyens) puissent à tout moment disposer des bonnes informations sur les conditions météorologiques relatives à l'utilisation des pistes et l'évolution des aéronefs dans l'atmosphère

→ **Sonomètres**

Le contrôle de la charge environnementale endurée par les communes et les riverains doit pouvoir être objectivée par l'extension du réseau régional de sonomètres

Objectifs 2016 :

L'UBCNA est fort étonnée de prendre connaissance, depuis l'arrivée du nouveau Gouvernement en octobre 2014, d'un nombre important d'annonces qui ne sont toujours pas concrétisées après un an et demi d'exercice de la nouvelle Ministre des Transports et de la Mobilité.

Là où le précédent Ministre avait rédigé une instruction ministérielle en 3 mois sur les procédures et normes de vent, la Ministre actuelle n'a toujours rien rédigé du tout en 15 mois. Pourtant elle nous avait promis beaucoup mais n'a toujours rien réalisé, c'est difficile à comprendre et c'est cette absence de décision qui déçoit tous les riverains.

Tout porte à croire que les procédures aéronautiques et limites de normes de vent telles que publiées dans les manuels d'information AIP des pilotes ne sont pas respectées par

BELGOCONTROL. Tout démontre que sans aucun contrôle, les réglementations sont régulièrement transgressées à l'aéroport de Bruxelles-National et c'est inadmissible.

Ce Gouvernement doit bouger, doit écouter les riverains et tenir compte des plaintes. L'équilibre économie/environnement doit être recherché afin de permettre à chacun de vivre harmonieusement autour de l'aéroport de Bruxelles. Nous n'avons pas du tout l'impression que c'est ce que fait la Ministre actuelle : elle ne bouge pas, ne prend aucune initiative et elle attend. A force de toujours attendre, et de rester inactive, elle sera vite dépassée.

En vous souhaitant une excellente année 2016, nous sommes persuadés que nous pourrions comme toujours compter sur votre soutien pour nous aider dans l'accomplissement de notre objectif essentiel : redonner vie et tranquillité à nos communes sans trop d'avions !

APPEL AU SOUTIEN DE NOS ACTIONS PAR LE RENOUVELLEMENT DE VOTRE COTISATION UBCNA POUR 2016

<i>Membre sympathisant</i>	<i>20 € (minimum)</i>
<i>Membre adhérent</i>	<i>30 € (minimum)</i>
<i>Membre d'honneur</i>	<i>50 € (minimum)</i>

***A verser sur le compte ING de l'UBCNA : BE10-3100-7761-1204
Avenue Van Crombrugghe, 105 à 1150 Bruxelles***

**Nouveau : Profil Facebook, Ubcna Belgium , rejoignez-nous !!!
Des photos, des commentaires, des articles, tout sur l'UBCNA en temps réel, vivez l'actualité, donnez votre opinion, commentez nos actions et nos prises de position et soyez les premiers informés en temps réel de toute l'actualité.**

L'Union Belge Contre les Nuisances des Avions – UBCNA-, fondée en 1991, par Jacques Vandenhoute (†), Sénateur honoraire et Bourgmestre honoraire de Woluwe-Saint-Pierre est la plus importante association belge de défense de riverains d'aéroport.

L'UBCNA se bat pour que tous les responsables politiques de Belgique prennent conscience des nuisances énormes que le trafic aérien génère autour de Bruxelles-National.

Les actions, recours en justice, travaux, publications et autres missions de défense des riverains des aéroports de Belgique entrepris par l'UBCNA ne pourraient être ce qu'ils sont depuis 25 ans sans le soutien et l'appui financier de ses membres.

Que ce soient les communes ou les riverains victimes des nuisances d'avions, votre aide financière est indispensable pour assurer les nombreuses missions de l'UBCNA.

D'avance, nous vous remercions très sincèrement de nous soutenir financièrement.

Editeur Responsable : Peggy CORTOIS, Avenue Van Crombrugghe, 105 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre – Ne pas jeter sur la voie publique
UBCNA-News est le courrier d'information privé et personnel de l'Union Belge Contre les Nuisances des Avions – ASBL -